

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DES LANGUES ET CIVILISATIONS

Relevé de décisions

REF. Bulac/04 AFFAIRE SUIVIE PAR Marie-Lise Tsagouria TEL. +33 (0) 1 53 46 15 60 MEL. marie-lise.tsagouria@bulac.sorbonne.fr

DATE 1^{er} juillet 2004

RÉUNION Conseil d'administration n° 3

10 juin 2004

PARTICIPANTS ADMINISTRATEURS

Mme Marie-Françoise BISBROUCK (Paris IV)
Mme Cristina CRAMEROTTI (EFEO)
Mme Catherine GAILLARD (Paris I)
M. Cyril GRANGE (Recherche)
Mme Nelly GUILLAUME (Paris III)
Mme Roberte HAMAYON (EPHE)

M. Claude JOLLY (Enseignement supérieur - DES)

M. Eric MEYER (INALCO)

M. Daniel RENOULT (Enseignement supérieur - IGB)

Mme Cécile SAKAI (Paris VII)

MEMBRES DE DROIT

M. Patrick MICHAUD, Agent comptable Mme BONNARD, représentant M. Maurice QUENET, Recteur de l'académie, Chancelier des Universités de

Paris, Commissaire du gouvernement

MM. Philippe GAILLARD et Claude SANCHEZ, représentant M. Paul THEVENIN, Receveur général des

finances, Contrôleur d'Etat

Mme Marie-Lise TSAGOURIA, Directeur par intérim

du GIP BULAC

INVITE

M. Maurice GARDEN, Professeur des Universités

EXCUSES M. Yves CHEVRIER (EHESS)

M. Gérard LENCLUD (CNRS) M. Alain PEYRAUBE (Recherche)

PROCHAINE REUNION 25 novembre 2004 à 14 heures

En Sorbonne

Ordre du jour

- 1. Approbation du compte rendu du 26 février 2004
- 2. Nomination du directeur du GIP BULAC
- 3. Point d'avancement sur le programme d'activité 2004
- 4. Point sur le conseil scientifique
- Décision budgétaire modificative n°1
- 6. Convention informatique avec l'Université Paris III
- 7. Questions diverses



Monsieur RENOULT, président du conseil d'administration du GIP BULAC, ouvre la séance.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 26 février 2004

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal du conseil d'administration précédent est approuvé à l'unanimité.

2. Nomination du directeur du GIP

L'article 20 de la convention constitutive du GIP BULAC précise qu'un directeur doit être nommé par le conseil d'administration suite à appel à candidatures.

Conformément à cet article, la vacance du poste de directeur du GIP BULAC a été publiée au Bulletin officiel de l'Education nationale n° 8 du 19 février 2004.

De nombreux contacts ont été pris auprès de Monsieur RENOULT, seuls deux se sont concrétisés par une candidature officielle :

- [1.] celle de Monsieur DELAMBRE, du SCD de Saint-Quentin en Yvelines,
- [2.] et celle de Madame TSAGOURIA, chef de projet BULAC.

Monsieur RENOULT propose la nomination de Madame TSAGOURIA compte tenu de ses compétences, de son expérience professionnelle et de l'investissement fourni et du travail déjà réalisé sur le projet.

Monsieur JOLLY indique que le faible nombre de candidatures peut s'expliquer par le fait que la communauté a le sentiment que la candidature de Madame TSAGOURIA est naturelle et lui exprime son soutien; Monsieur MEYER également, qui se félicite de la qualité de la collaboration avec l'INALCO.

Après vote des membres du conseil d'administration, Madame TSAGOURIA est désignée, à l'unanimité, directeur du GIP BULAC.

3. Point d'avancement sur le programme d'activité 2004

En ce qui concerne :

☼ Le bâtiment

Les membres de la commission technique sont en cours d'examen des cinq projets remis le 19 mai. Le jury se réunira le 8 septembre 2004 pour le choix final.

Monsieur RENOULT informe le conseil d'administration d'une difficulté liée à l'exécution de la convention passée avec la Région Île-de-France. En effet, suite à des observations du contrôle financier, le premier versement, d'un montant de 228 000 €, n'a pas encore pu être effectué.

Madame GUILLAUME demande s'il est possible de diffuser les noms des architectes candidats. Monsieur RENOULT répond positivement compte tenu du fait que ces noms sont publics et précise en revanche que les membres de la commission technique travaillent sur des dossiers anonymés.

⇒ La mise en place comptable et budgétaire du GIP BULAC

Le compte au Trésor Public est ouvert et approvisionné par le versement d'une première partie de la subvention ministérielle, du reliquat du compte 300 000 de la Chancellerie des Universités et le versement de 5 adhésions sur 9.

La partie comptable est enregistrée dans GFC.

Le paiement des contractuels est réalisé sous forme d'avances sur salaire, en attente de l'attribution du numéro URSSAF et du déploiement à Wattignies de GFC.

Monsieur MICHAUD, agent comptable du GIP, précise que la situation devrait être normalisée en juillet.

Monsieur RENOULT exprime le souhait que la question de l'installation de GFC à Wattignies soit réglée avant le prochain conseil d'administration.

En outre, Madame TSAGOURIA indique qu'un poste d'attaché de l'administration scolaire et universitaire est créé au GIP BULAC au 1^{er} septembre 2004.

⇒ La politique documentaire

Une première version de la charte documentaire, rédigée par Madame NECTOUX, responsable de la politique documentaire, sera soumise au conseil scientifique.

Monsieur RENOULT demande qu'une fois la charte approuvée par le conseil scientifique, celle-ci soit adressée aux membres du conseil d'administration. Madame TSGAOURIA indique que cela est prévu et que la charte sera par ailleurs affichée sur le site intranet de la BULAC.

Le récolement des périodiques se poursuit à la BIULO. L'objectif est d'achever ce chantier fin 2004.

17 contractuels sont actuellement employés par la BULAC : 6 pour le récolement, 11 pour des travaux d'acquisition et de catalogage.

⇒ La rétroconversion

Un premier marché « test » a été passé avec SAFIG NUMWAY. Il porte sur environ 40 000 notices BIULO (sites de Dauphine et Clichy) et EHESS (Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud).

Madame GAILLARD demande des précisions quant à la durée du marché.

Madame TSAGOURIA indique qu'il devrait être terminé à la fin de l'année civile. En fonction de l'analyse qui sera faite de cette première campagne sera déterminée la meilleure marche à suivre pour les années suivantes : il est vraisemblable que l'on aboutira à un panachage entre sous-traitance pour les fiches en caractères latins et traitement en interne pour les caractères non latins.

⇒ La mise en place du système informatique

Le **déploiement de Millennium** se réalise selon le calendrier prévu. Le catalogue sera probablement ouvert en octobre 2004 et les formations ont débuté.

Madame TSAGOURIA souligne la participation active des différents partenaires.

Le second objectif est le déploiement du module acquisition début 2005. Celui-ci fait l'objet d'une tranche conditionnelle du marché INNOVATIVE INTERFACES, qui sera à lever en septembre 2004.

Collaboration avec l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES)

Monsieur JOLLY demande un point rapide sur la collaboration avec l'ABES.

Madame TSAGOURIA répond que des réunions communes relative à la translittération et au choix des écritures à déployer en priorité dans SUDOC ont eu lieu. L'ABES a délégué à la BULAC la conduite du travail d'analyse dans les choix à effectuer en termes de normes de translittération.

Monsieur RENOULT souligne que des précautions doivent être prises car les spécialistes en translittération ne sont pas seulement les documentalistes mais aussi les professeurs.

Monsieur JOLLY demande si la BNF est associée à ce travail relatif à la translittération.

Madame TSAGOURIA répond positivement et précise que d'autres spécialistes ont également été sollicités (Collège de France, BM de Lyon...).

Site internet

En ce qui concerne le site internet de la BULAC, l'objectif est son ouverture simultanée avec celle du catalogue public en octobre 2004.

Dans cette perspective, une étude de définition de l'identité visuelle de la BULAC est lancée.

Monsieur RENOULT exprime le souhait que des informations de base soient disponibles le plus tôt possible sur le site internet de la BULAC car actuellement leur manque d'accessibilité peut entraîner des malentendus. Il serait aussi envisageable que ces informations apparaissent sur les sites des membres du GIP.

Monsieur MEYER précise que le site rénové de l'INALCO (septembre 2004) donnera des informations sur la BULAC.

☼ La conservation

Le groupe de travail *ad hoc* s'est réuni à deux reprises. Son objet concerne la mise en place des programmes de conservation, les choix techniques à effectuer, la mise en place de formations, etc.

Des trains de reliure sont en cours de constitution ou de traitement. Les projets de numérisation et l'achat de fournitures de conservation se poursuivent.

En préparation au chantier libre accès qui débutera à l'automne 2004, l'étude des besoins en codes-à-barres et antivols est lancée.

☼ La préparation du statut du nouvel établissement

Le premier semestre 2004 a été consacré à la mise en place administrative du GIP. Monsieur RENOULT considère que le temps est maintenant venu de travailler sur l'élaboration du futur statut : la mise en place d'un groupe de travail est nécessaire, composé de représentants des établissements membres du GIP.

Ce groupe travaillera à partir des possibilités existantes, qui sont en nombre limité :

- bibliothèque inter-universitaire
- établissement public
- groupement d'intérêt public

Madame GAILLARD porte l'attention sur le fait que la définition d'un statut est longue et qu'il est donc indispensable de commencer ce travail le plus tôt possible.

Monsieur JOLLY observe qu'il est nécessaire de ne pas couper la bibliothèque de sa communauté et que de ce fait l'option EPA ne semble pas la mieux adaptée. En outre, tous les établissements fondateurs n'ont pas le statut d'EPSCP, ce qui rend problématique la solution du SICD. Monsieur JOLLY propose qu'un petit groupe reprenne la réflexion, aidé de juristes, et que le groupe de travail se réunisse sur la base de cette première analyse.

Maurice GARDEN indique que vient d'arriver au cabinet du ministre délégué à la recherche un juriste détaché du Conseil d'Etat qui pourrait être consulté.

A la suite de l'ensemble de ces observations, Monsieur RENOULT propose la constitution d'un premier groupe de réflexion. Monsieur JOLLY, Monsieur MEYER, Madame GUILLAUME, Madame TSAGOURIA et Monsieur RENOULT se portent volontaires. Seront également sollicitées les participations de Messieurs PEYRAUBE. LENCLUD et CHEVRIER.

Monsieur RENOULT indique que des contacts individuels seront pris pour le choix de la date (2^{ème} semestre 2004), que Madame TSAGOURIA et lui-même rencontreront les services juridiques du ministère de la recherche et du ministère de l'éducation nationale et que ce premier groupe de travail mènera sa réflexion à partir des travaux déjà effectués sur le statut des bibliothèques inter-universitaires.

4. Point sur le conseil scientifique

Résultat des choix proposés par le CA du 26 février 2004 : la liste des membres du conseil scientifique est distribuée aux membres du conseil d'administration.

Parmi les personnalités proposées par le précédent CA, seuls Messieurs CHRETIEN, PAPIN et HELIWELL n'ont pas souhaité, faute de disponibilité, participer au conseil scientifique, mais ils ont indiqué être à la disposition de ce dernier pour des consultations ponctuelles.

Monsieur RENOULT souligne que le nombre maximum de membres n'a volontairement pas été atteint ; ceci permettra les ajustements nécessaires, en tenant compte de l'avis du Conseil scientifique.

Madame CRAMEROTTI observe que si des ajustements sont possibles, il serait nécessaire de couvrir en priorité certaines zones non ou mal représentées telles que l'Afrique, l'Asie du Sud-Est et l'Asie centrale.

Monsieur MEYER demande des précisions concernant l'articulation entre le conseil scientifique et les différents groupes de travail par aire culturelle, et si ces derniers devront répondre de leur travail devant le conseil scientifique.

Monsieur RENOULT répond positivement et note qu'il est nécessaire d'avoir un travail préparatoire au conseil scientifique réalisé non seulement par le directeur du GIP mais également par les groupes de travail. Il propose que chaque groupe de travail soit présenté au prochain conseil scientifique par son responsable.

Monsieur GARDEN souligne l'indispensable articulation entre le conseil d'administration et le conseil scientifique. Madame TSAGOURIA précise que dans ce but et conformément au règlement intérieur, le président du conseil d'administration et le directeur du GIP sont invités, sans voix délibérative, à chaque conseil scientifique et qu'inversement le président du conseil scientifique est invité aux séances du conseil d'administration.

Monsieur RENOULT propose au CA de confirmer par un vote la liste des membres du conseil scientifique. La liste est adoptée, avec deux abstentions.

5. Décision budgétaire modificative n°1

Madame TSAGOURIA présente la décision budgétaire modificative n°1 (DBM1), en précisant que la principale modification porte sur l'intégration du solde de trésorerie, versée par la Chancellerie, dont le montant est de 389 433 €, répartis de la manière suivante :

- 286 714 € en investissement (marché INNOVATIVE INTERFACES)
- 102 719 € en fonctionnement, dont 100 719 € sur le 628.8 pour des travaux de reliure, rétroconversion, charte graphique de la BULAC et 2 000 € destinés à l'achat de fournitures de conservation.

En outre, suite à la remarque de Monsieur JOLLY lors du premier conseil d'administration, les chiffres relatifs aux charges indirectes de personnel ont été modifiés.

Aucun amortissement n'est prévu pour cette DBM; la décision a été prise, après consultation de l'agent comptable et du contrôle d'Etat, d'y procéder lors de la DBM2.

Monsieur RENOULT exprime le regret que les documents aient été adressés avec retard aux membres du conseil d'administration et Madame BONNARD demande qu'à l'avenir tout document budgétaire soit accompagné d'un texte explicatif.

La DBM1 est votée à l'unanimité.

> Prochain conseil d'administration

La question est posée de l'opportunité de la tenue d'un ou de deux conseils d'administration au 2^{ème} semestre 2004. Après vote, la décision est prise de ne tenir gu'une seule réunion.

Les questions à inscrire à l'ordre du jour seront les suivantes :

- premier échange sur le futur statut
- point sur le programme d'activité
- compte rendu du conseil scientifique
- DBM2
- BP 2005

Le prochain conseil est fixé au 25 novembre 2004 de 14 heures à 18 heures.

6. Convention informatique avec l'Université Paris III

Madame TSAGOURIA informe le conseil d'administration qu'une convention a été signée entre le GIP BULAC et l'université PARIS III Sorbonne Nouvelle pour la mise à disposition d'un accès au progiciel GFC afin d'assurer la gestion comptable et financière de la BULAC.

Madame BONNARD indique qu'il serait préférable que les documents soient portés à la connaissance des membres avant le conseil d'administration.

Madame GUILLAUME demande si la BULAC basculera sur JEFYCO en janvier 2005 en même temps que Paris III. Monsieur MICHAUD répond positivement.

7. Questions diverses

- Monsieur RENOULT informe le conseil d'administration que la Ville de Paris organise le 3 juillet 2004 dans le cadre de la concertation avec les habitants du 13^{ème} arrondissement une journée consacrée à l'Université dans la Ville. L'université de Paris VII et l'INALCO sont invités à présenter leur projet. Le Recteur sera également convié.
- Madame SAKAI demande s'il est possible de stocker des ouvrages du fonds coréen de PARIS VII à la BULAC en septembre 2004 après désamiantage.
 Madame TSAGOURIA précise que les possibilités de stockage de la BULAC sont limitées et qu'après catalogage les ouvrages seront envoyés au CTLES, mais qu'une solution temporaire sera trouvée d'ici la rentrée pour le fonds coréen.
- Monsieur RENOULT propose aux membres du conseil d'administration une communication régulière par courriel, par exemple en septembre 2004 pour les résultats du concours d'architecture.